

**Service instructeur**

DSOL - Service insertion et développement local

**Service consulté**

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION/FONDS SOCIAL EUROPEEN  
(FSE) : INFORMATION SUR LA CLOTURE DES OPERATIONS 2015**

Résumé : Le Département du Haut-Rhin bénéficie du Fonds Social Européen (FSE) pour l'insertion depuis une dizaine d'années, ce qui constitue une recette non négligeable pour la collectivité. Il est ainsi reconnu par les instances étatiques et européennes comme organisme intermédiaire pour la programmation FSE 2014-2020 ; en 2017, cela représente potentiellement 800 000 € sur les 5,3 M€ de crédits d'insertion prévus.

L'administration de ce fonds est assorti d'un certain nombre de contraintes juridiques et formelles incontournables.

Ainsi, ce rapport a pour objet de proposer au titre de la programmation FSE 2014-2020, la validation financière de la mise en œuvre d'actions soutenues via le FSE en 2015, conformément à la réglementation communautaire, permettant leur clôture sur le plan budgétaire.

Ce rapport est sans impact financier.

Conformément au cadre réglementaire de gestion des crédits européens, les services du Département (Service Insertion et Développement Local et Service Prospective et Politique Européenne) sont tenus de procéder à des contrôles a posteriori des actions, portées par les structures, cofinancées par le FSE et par les crédits départementaux. Ces actions sont dédiées à l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires du rSa.

L'objectif de ces contrôles est d'évaluer l'effectivité du déroulement de ces opérations et d'identifier le montant précis des subventions réellement mobilisées pour chacune de ces actions soutenues. Leur validation conduit à les clôturer officiellement sur le plan budgétaire. La procédure spécifique d'administration du FSE amène à la vérification des aspects financiers des opérations 2 ans après leur réalisation opérationnelle.

Pour l'année 2015, 10 contrôles ont été effectués (cf. tableau ci-dessous).

### Synthèse

- ▶ Toutes les opérations ont été contrôlées et peuvent être à présent clôturées financièrement.
- ▶ Le montant du FSE mobilisé s'élève à **622 400,44 €**.
- ▶ L'intervention du Département s'établit à **750 001,79 €**.
- ▶ Soit au total, pour ces 10 actions, un soutien de **1 372 402,23 €**.

Structures	Actions	Coût total de l'opération	Montant FSE	Taux d'intervention du FSE	Montant Département
ALEOS	AEI	61 044,66 €	2 044,66 €	3,35 %	59 000 €
ALEOS	APE	40 585,79 €	0 €	0 %	40 585,79 €
ALEOS	PEF	57 078,67 €	27 578,67 €	48,32 %	29 500 €
CIAREM	AEI	65 621,82 €	32 558,00 €	49,61%	32 558 €
CIAREM	APE	380 066,26 €	188 018,78 €	49,47 %	188 520 €
CIAREM	PEF	34 900,52 €	16 328 €	46,78 %	16 328 €
CONTACT PLUS	AEI	66 211,80 €	31 970,80 €	48,29 %	34 241 €
CONTACT PLUS	APE	315 992,66 €	150 347,66 €	47,58 %	165 645 €
CONTACT PLUS	PEF	270 173,74 €	133 789,74 €	49,52 %	136 384 €
REAGIR	APE	87 004,13 €	39 764,13 €	45,70 %	47 240 €
TOTAL		/	622 400,44 €	/	750 001,79 €

AEI = Appui à l'Entrepreneuriat Individuel

PEF = Préparation à l'Emploi et la Formation

APE = Accompagnement au Placement à l'Emploi

Le tableau présente uniquement le coût total de l'opération éligible au titre du FSE après Contrôle De Service Fait (CSF).

Aussi, au vu de ce qui précède, il vous est proposé de prendre acte des contrôles financiers réalisés sur les opérations FSE concernées par la période 2015 et d'en approuver les conclusions sur le plan budgétaire, notamment en ce qui concerne l'intervention du FSE.

La 10<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable lors de sa séance du 13 octobre 2017.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT